

# **Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en études anciennes**

Faculté des lettres et des sciences humaines

*Conseil universitaire du 3 mai 2022*



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

## SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat (B.A.), maîtrise (M.A.) et doctorat (Ph. D.) en études anciennes sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines, et l'enseignement est sous la responsabilité du Département de littérature, théâtre et cinéma. L'Institut d'études anciennes et médiévales, créé en 1999, voit au développement concerté de l'enseignement et de la recherche et contribue à la visibilité de ce champ d'études. Les programmes en études anciennes se démarquent par leur approche résolument multidisciplinaire, leur offre de cours de langues anciennes classiques et orientales. Le baccalauréat est l'un des rares au Canada à intégrer, dans un même programme, l'étude de l'Antiquité gréco-romaine, du Proche-Orient ancien et de la tradition judéo-chrétienne. Par ailleurs, l'Université Laval est le seul établissement en Amérique du Nord qui propose en français des programmes complets de maîtrise et de doctorat en études anciennes; axés sur l'interdisciplinarité, ils intègrent le christianisme ancien, la patristique, la gnose, le manichéisme et la philosophie ancienne aux secteurs traditionnels des études anciennes.

Le baccalauréat compte 90 crédits, la maîtrise 45 crédits et le doctorat en compte 90. À la session d'automne 2021, 41 personnes étaient inscrites au programme de baccalauréat, 12 au programme de maîtrise recherche et 3 étaient inscrites au programme de doctorat. Les programmes font ici l'objet d'une troisième évaluation du programme; la dernière évaluation des programmes en études anciennes remonte à 2012 (CU-2012-42), après une première évaluation en 1996 (CU-96-142).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'automne 2020, huit consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un rapport d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en février 2021. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université de Montréal et de l'Université de Winnipeg. Étant donné les restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19, les spécialistes ont participé à une visite virtuelle de l'Université Laval en mars 2020 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que les programmes en études anciennes sont pertinents et de qualité. Au terme du processus d'évaluation, il appert que les programmes ont un caractère distinctif dans l'écosystème universitaire québécois. Ces qualités sont le reflet d'une approche multidisciplinaire rigoureuse, d'un corps enseignant dynamique et engagé, et elles se traduisent par de hauts taux de satisfaction vis-à-vis de la formation reçue. Les programmes bénéficient également de l'apport de l'Institut d'études anciennes et médiévales, lieu d'échange et de mobilisation scientifique et sociale pour les études anciennes.

Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes. Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans

---

1. Source : [https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique\\_d\\_evaluation\\_periodique\\_des\\_programmes\\_de\\_formation\\_de\\_l\\_Universite\\_Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf).

un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

## **PRINCIPALES FORCES**

- La qualité du corps professoral et son engagement.
- La disponibilité des membres du corps professoral.
- Le caractère distinctif des programmes en études anciennes.
- La multidisciplinarité et la diversité des domaines étudiés, particulièrement au baccalauréat.
- La satisfaction des étudiantes et étudiants à l'égard de l'enseignement.
- La diversité des méthodes pédagogiques.
- L'accent mis sur la communication écrite et orale.
- La rigueur et la cohésion de la formation.
- Le taux de diplomation à la maîtrise recherche.
- L'encadrement et le soutien à la réussite aux cycles supérieurs.
- Le climat d'études, le sentiment d'appartenance et la mobilisation des étudiantes et étudiants.
- L'Institut d'études anciennes et médiévales, notamment comme lieu de partage et d'échange.
- Les Cahiers des études anciennes.
- L'engagement et le dynamisme de la direction de programme.
- La concertation et la collaboration entre les membres du corps professoral.
- Les ressources documentaires de l'Institut d'études anciennes et médiévales et de la Bibliothèque.

## **RECOMMANDATIONS<sup>2</sup>**

- R1** Que l'on précise les objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat, à la lumière du Règlement des études, et que l'on présente ces objectifs sur le site Web institutionnel.
- R2** Que l'on poursuive les efforts de promotion des programmes en vue de mieux faire connaître les programmes et d'augmenter l'effectif étudiant.
- R3** Que l'on rationalise l'offre des cours à option, que ces cours à option soient offerts sur une base régulière et que l'on informe les étudiantes et les étudiants de leur fréquence dès leur arrivée dans le baccalauréat.
- R4** Que l'on s'assure de la cohérence de la formation en latin et en grec ancien au baccalauréat.
- R5** Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et les étudiantes du baccalauréat ont atteint les objectifs relatifs au travail en équipe et qu'ils ont été initiés au développement durable, aux dimensions éthiques et déontologiques, ainsi qu'aux questions culturelles et internationales.
- R6** Que l'on bonifie l'apprentissage expérientiel, notamment en ajoutant un stage crédité dans les cours à option du baccalauréat.
- R7** Que l'on évalue les besoins de formation en méthodologie de la recherche au baccalauréat et que l'on s'assure que les activités du programme y répondent.

---

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

- R8** Que l'on examine la pertinence de maintenir toutes les concentrations au sein de la maîtrise.
- R9** Que l'on révise le séminaire interdisciplinaire en études anciennes afin de répondre adéquatement aux objectifs de la maîtrise et du doctorat et d'éviter les redondances entre les cycles.
- R10** Que l'on bonifie le soutien financier offert aux étudiantes et aux étudiants de doctorat, notamment en offrant davantage de postes d'auxiliaires de recherche et d'enseignement.
- R11** Que l'on s'assure du recours aux plans de collaboration à la maîtrise et au doctorat.
- R12** Que l'on examine les causes d'abandon du baccalauréat en études anciennes et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation.
- R13** Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation au doctorat en études anciennes.
- R14** Que l'on s'assure que les ressources professorales sont suffisantes pour garantir la pérennité et le développement des programmes.
- R15** Que l'on s'assure que la connexion Internet est adéquate dans les locaux de l'Institut d'études anciennes et médiévales.

#### **SUGGESTIONS**

- S1** Que l'on informe les étudiantes et les étudiants des professions et employeurs potentiels ainsi que du passage accéléré au doctorat.

**Évaluation périodique des programmes**  
**de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en études anciennes**

**PLAN D'ACTION DU DOYEN**  
de la Faculté des lettres et des sciences humaines

soumis au  
vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

Avril 2022



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

## **1. Introduction**

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des sciences humaines a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Le processus d'évaluation des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en études anciennes a débuté à l'hiver 2020 avec la consultation des populations étudiantes et enseignantes concernées par les programmes et la rédaction des deux rapports d'autoévaluation. La visite des expertes externes a eu lieu les 23 et 24 mars 2021. Les recommandations et suggestions des évaluatrices ont été diffusées auprès des membres du comité des programmes. Le rapport du CIEP a par la suite été déposé en février 2022. Étant donné la durée du processus, certaines actions présentées dans ce plan d'action ont déjà commencé à être mises en œuvre.

## **2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir**

L'évaluation des programmes d'études anciennes conduite en 1996 a mené à la création de nouveaux programmes de certificat, microprogrammes (2), baccalauréat, maîtrise et doctorat en études anciennes. Ces programmes se veulent une vitrine représentative de la richesse des domaines où œuvrent les professeures et professeurs spécialistes en Antiquité de l'Université Laval, tout en donnant aux étudiantes et étudiants une formation spécialisée et souple. Trois ans plus tard, en 1999, l'Institut d'études anciennes fut créé, « en vue d'assurer le développement concerté de l'enseignement et de la recherche et une meilleure visibilité au champ des études anciennes » ; les études médiévales furent ensuite ajoutées à ses compétences.

Les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en études anciennes sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines. Les activités d'enseignement de ces programmes sont majoritairement sous la responsabilité du Département de littérature, théâtre et cinéma. L'Institut d'études anciennes et médiévales (IÉAM) voit au développement concerté de l'enseignement et de la recherche et contribue à la visibilité de ce champ d'études.

### **2.1 Baccalauréat**

La formation offerte par le programme de baccalauréat en études anciennes est fondamentale et polyvalente. Basée sur l'étude des sources gréco-romaines et judéo-chrétiennes de la civilisation occidentale, elle a pour but une meilleure connaissance des racines de notre culture, mais aussi une appréhension plus avisée et plus large du monde qui nous entoure. Grâce à un large éventail de cours en littératures anciennes, histoire, archéologie, philosophie, langues anciennes (classiques et orientales) et sciences religieuses, la personne diplômée, au sortir de son cursus, aura acquis tout à la fois un savoir précis sur les faits et les pensées de l'Antiquité, une capacité accrue de réflexion et d'expression et une ouverture plus grande à la compréhension de l'altérité.

Dans le programme de baccalauréat en études anciennes sont approfondies les littératures, l'histoire, l'archéologie, la philosophie, les langues et les sciences religieuses des civilisations antiques du bassin méditerranéen. À cette fin, les étudiantes et les étudiants apprennent le grec ancien et le latin et peuvent s'initier à diverses langues orientales anciennes (hébreu, sanskrit, copte, syriaque, éthiopien, égyptien hiéroglyphique). Parallèlement, le programme permet d'acquérir une méthode de travail et d'assimiler les concepts de base et les principes fondamentaux propres à au moins un champ de connaissances dans le domaine des études anciennes. Le corps enseignant se compose de spécialistes provenant de plusieurs facultés et départements qui mettent leurs ressources en commun (littératures, sciences historiques,

philosophie, théologie et sciences religieuses). Au sein des trois cours intégrateurs, les étudiantes et les étudiants, en contact avec les divers domaines des études anciennes, sont appelés à développer une approche interdisciplinaire.

## 2.2 Maîtrise et doctorat

Les programmes de deuxième et troisième cycles se situent dans la droite ligne de la formation de premier cycle et reflètent la pluridisciplinarité de la formation de premier cycle, tout en conduisant la population étudiante à se spécialiser dans le domaine de son choix. Axés sur l'interdisciplinarité, ces programmes intègrent les secteurs plus traditionnels des études classiques (littérature, histoire, archéologie) ainsi que les domaines de la philosophie ancienne et médiévale, de l'histoire de l'art, du christianisme ancien et des sciences religieuses.

Plus spécifiquement, le programme de maîtrise a pour objectif d'initier les étudiantes et étudiants à la recherche personnelle, aux méthodes de recherche et d'interprétation ainsi qu'à la composition d'une étude méthodique, objective et précise. Le programme de doctorat offre pour sa part une formation approfondie et multidisciplinaire dans tous les domaines des études anciennes ; la thèse vise à développer l'aptitude à mener des recherches d'envergure de façon autonome. La fréquentation des groupes de recherche, la participation à de nombreux séminaires et conférences et la rédaction de la thèse visent à former des chercheuses et chercheurs autonomes, ouverts d'esprit, critiques et humanistes.

L'Université Laval est le seul établissement en Amérique du Nord qui propose des programmes de doctorat en études anciennes en français. La présence de l'Institut d'études anciennes et médiévales, par ses structures matérielles (bureaux individuels, salle de travail / bibliothèque) et par la richesse des événements scientifiques qu'il soutient joue un rôle essentiel dans la formation des personnes étudiantes.

Dans le *Rapport synthèse d'évaluation* (2 février 2022), le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) juge que les programmes en études anciennes sont pertinents et de qualité. Au terme du processus d'évaluation, il appert que les programmes ont un caractère distinctif dans l'écosystème universitaire québécois. Ces qualités sont le reflet d'une approche multidisciplinaire rigoureuse, d'un corps enseignant dynamique et engagé, et elles se traduisent par de hauts taux de satisfaction vis-à-vis de la formation reçue. Le rapport souligne également l'apport de l'Institut d'études anciennes et médiévales, lieu d'échange et de mobilisation scientifique et sociale pour les études anciennes : aux exigences de la formation et de l'encadrement s'ajoutent en effet un climat d'études stimulant et une proximité de tous les membres particulièrement plaisante.

## 3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

**R1 - Que l'on précise les objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat, à la lumière du Règlement des études, et que l'on présente ces objectifs sur le site Web institutionnel.**

**A-1.1. Reformuler et compléter les objectifs des programmes de deuxième et troisième cycles.**

Les objectifs définis par le Règlement des études pour la maîtrise recherche (8 objectifs, article 2.17) et pour le doctorat (9 objectifs, article 2.21) seront repris : leur application au domaine des études anciennes sera précisée. Avant intégration dans les plateformes de diffusion, le comité des programmes proposera les objectifs reformulés aux différentes instances pour approbation.

Résultats escomptés : clarifier les objectifs des programmes pour qu'ils soient en adéquation avec leur cycle d'études.

## **R2 - Que l'on poursuive les efforts de promotion des programmes en vue de mieux faire connaître les programmes et d'augmenter l'effectif étudiant.**

### **A- 2.1. Encourager les étudiantes et étudiants fréquentant le certificat en études anciennes – études classiques à poursuivre au baccalauréat en études anciennes.**

Les étudiants du certificat en études anciennes – études classiques représentent un bassin potentiel de recrutement. La direction de programmes accordera une attention particulière à ces étudiantes et étudiants.

Résultats escomptés : augmenter l'effectif étudiant au sein du programme de baccalauréat.

### **A- 2.2. Dynamiser la présence des programmes sur les réseaux sociaux.**

En collaboration avec les deux associations étudiantes et Services web et recrutement étudiant, la direction de programmes développera la présence des études anciennes sur de nouvelles plateformes. Le support Facebook, où se trouvent les pages déjà existantes, n'est plus suffisant à ce jour. Ce développement doit se faire en collaboration directe avec les associations, dont les membres sont déjà actifs sur les réseaux ; une étudiante sera chargée d'alimenter les deux types de canal, l'un pour les nouvelles diffusées par les associations, l'autre pour l'information institutionnelle sur les programmes ; le choix de l'information pour le second canal sera opéré par la direction de programmes en lien avec la responsable facultaire de promotion et d'information sur les études, qui elle-même s'assurera de tous les leviers institutionnels à exploiter pour rendre davantage visibles tous les programmes, et plus particulièrement les programmes de deuxième et troisième cycles à l'international.

Résultats escomptés : accroître la visibilité des programmes à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale en ayant recours aux outils de recrutement les plus pertinents pour chaque campagne de promotion selon les publics visés.

### **A- 2.3. Réactiver le programme « Étudiante ou étudiant d'un jour » pour le premier cycle.**

Destiné essentiellement aux étudiants des cégeps, le programme avait été mis sur pied et expérimenté avant la pandémie, puis interrompu. Ce programme, sous la responsabilité de l'Association des étudiants de premier cycle, invite les personnes intéressées à prendre contact avec l'étudiant chargé de l'animer pour convenir d'un jour de visite : la présence dans certains cours et les éventuelles rencontres avec le corps enseignant se font ainsi en fonction de l'intérêt des personnes.

Résultats escomptés : accroître l'intérêt intellectuel pour les programmes par les facteurs humains que sont l'accueil individualisé au sein de l'Institut d'études anciennes et médiévales, les échanges avec la population étudiante et plus généralement les contacts personnels.

### **A- 2.4. Créer un programme de conférences étudiantes dans les cégeps.**

Certaines et certains des étudiants, issus de cégeps mêmes les plus éloignés de la Ville de Québec, ont gardé avec leurs professeurs des liens ; cette relation leur permettrait de demander à pouvoir intervenir dans ces établissements pour présenter un exposé sur leur recherche et sur les raisons de leur passion pour les études anciennes. Le contact direct et personnel avec les personnes sur place dans les cégeps est un moyen déjà éprouvé en d'autres occasions pour faciliter la mise au point de ce type de rencontre. La visée du projet est de parvenir à organiser une conférence par session.

Résultats escomptés : développer la connaissance des programmes en études anciennes en région, montrer leur application concrète et donner aux étudiants de deuxième et troisième cycles l'occasion officielle de faire une présentation publique.



**R3 - Que l'on rationalise l'offre des cours à option, que ces cours à option soient offerts sur une base régulière et que l'on informe les étudiantes et les étudiants de leur fréquence dès leur arrivée dans le baccalauréat.**

**A- 3.1. Veiller au retrait dans la publication officielle des activités non offertes depuis les quatre dernières années.**

Étant donné que la direction de programme a obtenu du Bureau de la qualité des programmes l'assurance que le fait d'inactiver des cours non offerts depuis longtemps n'empêchait pas de les réactiver dès que les ressources pour les offrir seraient disponibles, on veillera après analyse à retirer temporairement de l'offre les cours donnés à des intervalles dépassant les trois à quatre ans pour éviter la déception d'étudiants espérant pouvoir les suivre pendant leur baccalauréat. Ainsi, la liste des cours présentée dans le programme sera plus représentative de l'offre réelle.

Il faut rappeler par ailleurs que la composition multidisciplinaire du baccalauréat rend extrêmement difficile de proposer un cheminement fixe qui repose sur une offre prévisible et récurrente. Si la direction de programmes et son comité ont quelque pouvoir pour les demandes de cours présentées au Département de littérature, théâtre et cinéma, auquel les programmes sont officiellement rattachés, son influence est moindre pour les autres unités (Département des sciences historiques pour la Faculté des lettres et des sciences humaines ; Faculté de philosophie ; Faculté de théologie et de sciences religieuses), où les programmes disciplinaires sont naturellement prioritaires. Le comité des programmes veillera toutefois à demander une offre de cours régulière à son unité de rattachement et contactera les autres unités pour miser sur l'offre la plus prévisible possible. Selon la réponse obtenue, la direction de programmes communiquera avec ses étudiants par deux actions (voir A-3.2. et A-3.3.).

**A- 3.2. Accroître l'information sur l'offre de cours prévisible dans le programme.**

Dans les descriptions du baccalauréat, une mention claire doit être ajoutée précisant que tous les cours à option ne sont pas offerts chaque année. Cette information doit être divulguée lors de la rencontre obligatoire de début de session avec les nouveaux candidats et présentée lors des portes ouvertes ou des visites d'un jour.

Résultats escomptés : donner un portrait réaliste des cours offerts et éviter par conséquent une éventuelle déception en cas d'absence d'un cours.

**A- 3.3. Diffuser les offres de cours annuelles dès leur adoption par les différentes unités.**

D'ordinaire les étudiantes et les étudiants ne découvrent les cours de la session suivante que lorsque l'horaire leur est proposé sur le Portail. Cependant, l'offre de cours étant prévue au printemps pour une année entière, il est possible de communiquer cette information dans le Portail des programmes dès les charges adoptées par chaque unité ; les étudiantes et les étudiants auront ainsi plus tôt l'information sur les cours proposés lors des trois sessions d'automne, d'hiver et d'été à venir.

Résultats escomptés : permettre à la population étudiante de mieux planifier son cheminement.

**R4 - Que l'on s'assure de la cohérence de la formation en latin et en grec ancien au baccalauréat.**

**A- 4.1. Créer un module initial de formation commun aux deux cours d'Initiation I.**

L'insatisfaction des étudiantes et des étudiants concerne au premier chef les cours du niveau Initiation I. En effet, les inscriptions les plus nombreuses ont lieu à la session d'automne et il fut donc décidé de commencer la formation par l'apprentissage du latin, pouvant être tenu pour moins déroutant que le grec ancien. La première séance du cours LAT-1000 Initiation au latin I et les premiers exercices qui y sont liés portent exclusivement sur une révision de la grammaire française, dont la connaissance est indispensable

à l'apprentissage des langues anciennes du fait de leur nature flexionnelle. Malgré le développement récent d'un matériel dédié dans le cours GRC-1000 Initiation au grec ancien I, les étudiants amorçant leur formation à l'hiver et débutant par le grec n'ont pas la même occasion de réviser aussi systématiquement leurs connaissances du français. Les discussions entre les cinq enseignants de langues grecque et latine permettront la mise en commun du matériel déjà existant et la création d'un module initial de formation qui servira dans les deux cours. Les tutoriels et banques d'exercices seront postés sur le Portail des programmes, restant ainsi disponibles de manière permanente à toute la population étudiante.

Résultats escomptés : permettre une harmonisation des deux enseignements et une adaptation plus aisée pour l'une et l'autre cohorte annuelle grâce au partage de la formation initiale en français.

**R5 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et les étudiantes du baccalauréat ont atteint les objectifs relatifs au travail en équipe et qu'ils ont été initiés au développement durable, aux dimensions éthiques et déontologiques, ainsi qu'aux questions culturelles et internationales.**

**A- 5.1. Identifier les cours obligatoires qui abordent ces éléments et leur accorder une visibilité plus grande dans les plans de cours.**

Tout cours de philosophie, de littérature, de sciences religieuses, d'histoire, d'histoire de l'art ou d'archéologie porte déjà en lui le germe de l'ouverture d'esprit vers les autres cultures, les autres modes de pensée, les doctrines ou les raisonnements différents. Les questions sociales, religieuses, politiques, voire militaires sont au cœur même des réflexions auxquelles les étudiantes et étudiants sont sans cesse appelés à s'interroger – inévitablement en lien avec le monde actuel.

La direction de programmes invitera le corps enseignant à aborder explicitement ces dimensions, questions et enjeux afin de sensibiliser les étudiantes et étudiants à leur importance et à les intégrer et formaliser dans les objectifs des cours.

Résultats escomptés : voir A - 5.2.

**A- 5.2. Créer une séance de trois heures consacrée aux enjeux du développement durable et aux dimensions éthiques et déontologiques dans le cours EAN-2000 Sources et méthodes.**

Il est possible d'étayer davantage la formation en créant une séance de cours spécifiquement dédiée à cette approche des disciplines d'études anciennes. Parmi les deux cours intégrateurs du programme EAN-1000 et EAN-2000 Sources et méthodes, le second est davantage consacré aux méthodes et y intégrer une séance consacrée à l'éthique et à la déontologie serait parfaitement justifié. Le cours repose actuellement sur des séances données par les cinq professeurs participants; ces derniers pourront s'appuyer sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 préparé l'Organisation des Nations unies et qui comprend 17 objectifs de développement durable (ODD). La direction de programmes verra à consulter les collègues des différents secteurs afin de déterminer plus précisément les questions abordées, tels le pillage des biens archéologiques, la cancel-culture appliquée à l'Antiquité, la formation citoyenne et le développement de la conscience civique des étudiants, la place actuelle de la formation en études anciennes dans la société québécoise...

Résultats escomptés (A -5.1. et A -5.2.) : développer davantage chez les étudiantes et les étudiants la conscience des enjeux éthiques et déontologiques de leur formation et le désir de promouvoir une société ouverte à tous.

### **A- 5.3. Agir pour retrouver les rencontres en présentiel à l'Institut d'études anciennes et médiévales.**

On sait combien le bien-être et la satisfaction sont gages d'un apprentissage heureux et profitable. Les événements scientifiques et sociaux de l'Institut d'études anciennes et médiévales aident grandement à l'existence d'un esprit de partage intellectuel et d'échanges humains et participent au développement d'une pensée positive commune qui s'inscrit harmonieusement dans l'esprit du développement durable. La pandémie a mis un frein dommageable à la tenue des rencontres savantes ou conviviales qui réunissent l'ensemble des membres étudiants et enseignants : en collaboration avec la direction de l'IEAM, la direction de programmes veillera au retour de ces rencontres bénéfiques qui se tiennent dans le respect du développement durable.

Résultats escomptés : sensibiliser la population étudiante aux enjeux du développement durable.

### **R6 - Que l'on bonifie l'apprentissage expérientiel, notamment en ajoutant un stage crédité dans les cours à option du baccalauréat.**

#### **A- 6.1. Créer une règle « Savoirs et milieux professionnels et culturels ».**

Le comité des programmes a proposé récemment la création d'une nouvelle règle de « 0 à 6 crédits » intitulée « Savoirs et milieux professionnels et culturels » qui ouvre la formation aux différents milieux que les personnes inscrites en études anciennes sont souvent amenées à intégrer dans leur vie professionnelle : édition, rédaction, communication, pédagogie, enseignement, archivistique, muséologie, métiers du patrimoine...

Résultats escomptés : permettre à la population étudiante de connaître les divers milieux professionnels liés à sa formation en études anciennes.

#### **A- 6.2. Créer un cours EAN-3510 « Stage en milieu professionnel ou culturel ».**

L'adoption de la règle citée précédemment induit la création d'un cours EAN-3510 « Stage en milieu professionnel ou culturel » visant à encourager la formation pratique. Le stage doit permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de vivre une expérience professionnelle dans un organisme ou une entreprise à vocation culturelle et de mettre en pratique des connaissances et des savoir-faire liés à sa formation au sein du baccalauréat en études anciennes. La direction de programme peut compter sur l'aide de la Faculté des lettres et des sciences humaines pour trouver des milieux de stages, ainsi que sur celle du Service de développement professionnel.

Résultats escomptés : proposer à la population étudiante une première immersion dans le monde du travail.

#### **A- 6.3. Créer un Profil recherche.**

Le comité des programmes a proposé la création du profil Recherche (12 crédits), le premier à la Faculté des lettres et des sciences humaines, dans lequel le cours EAN-3500 Sujets spéciaux permettra à l'étudiante ou l'étudiant de réaliser sous la supervision d'une personne du corps professoral une série d'activités au sein d'un projet de recherche ou d'un programme d'édition savante. Le projet a reçu récemment l'appui du Conseil facultaire.

Résultats escomptés : développer l'apprentissage de la recherche ou de l'édition scientifique et l'acquisition de l'autonomie dans ces domaines.

**R7 - Que l'on évalue les besoins de formation en méthodologie de la recherche au baccalauréat et que l'on s'assure que les activités du programme y répondent.**

**A- 7.1. Se pencher sur le contenu des cours LIT-1000, EAN-1000, EAN-2000, EAN-3000 pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de formation en méthodologie de la recherche.**

Parmi les cours obligatoires figurent un cours de méthodologie (LIT-1000 Méthodologies et recherche en études littéraires - session 1) et trois cours intégrateurs (EAN-1000 et 2000 Sources et Méthodes I et II - sessions 4 et 5 ; EAN-3000 Séminaire de fin de programme - session 6). La direction de programmes proposera des actions telle l'évaluation des cours par le Département et elle convoquera les enseignants concernés pour s'assurer que l'ensemble des cours répondent bien à l'ensemble des besoins en méthodologie de la recherche.

Résultats escomptés : définir les problèmes évoqués et les difficultés rencontrées par la population étudiante et améliorer le contenu des cours pour mieux répondre à ses besoins.

**A- 7.2. Consulter les personnes finissantes et étudiantes de maîtrise passées par le baccalauréat ainsi que les membres du corps enseignant et prendre en compte leurs suggestions afin de pallier les manques actuels.**

La direction de programmes établira un questionnaire spécifiquement consacré à la formation en méthodologie, auquel seront appelés à répondre les étudiantes et les étudiants ayant suivi le cursus complet du baccalauréat ainsi que les membres du corps enseignant.

Résultats escomptés : mieux saisir les besoins de la population étudiante en matière de formation méthodologique au sein du baccalauréat.

**R8 - Que l'on examine la pertinence de maintenir toutes les concentrations au sein de la maîtrise.**

La maîtrise en études anciennes présente actuellement quatre concentrations, dont certaines sont plus fréquentées que d'autres, mais qui toutes se justifient par la pluridisciplinarité de la formation en études anciennes, dont ces domaines constituent les composantes principales : christianisme ancien ; histoire, archéologie et histoire de l'art anciennes ; littératures anciennes ; philosophie ancienne.

**A- 8.1. Ouvrir un chantier de réflexion sur les concentrations à la maîtrise.**

La direction de programmes ouvrira un chantier de réflexion sur les concentrations dont la visée est de garantir l'attractivité de la maîtrise et la clarté de l'offre. Pour ce faire, elle cherchera à mieux comprendre les raisons du déséquilibre relatif à la fréquentation des concentrations. Elle explorera ensuite des avenues novatrices permettant d'assurer l'attrait pour la maîtrise et le maintien d'une offre multidisciplinaire originale.

Résultats escomptés : conserver le caractère multidisciplinaire de la maîtrise tout en assurant une plus grande souplesse dans le cheminement.

**R9 - Que l'on révisé le séminaire interdisciplinaire en études anciennes afin de répondre adéquatement aux objectifs de la maîtrise et du doctorat et d'éviter les redondances entre les cycles.**

**A- 9.1. Modifier le plan du cours EAN-8000 Séminaire interdisciplinaire en études anciennes et évaluer le taux de satisfaction de la population étudiante.**

Lors de la session d'été 2021, le plan du séminaire interdisciplinaire du doctorat a été modifié afin que ce cours soit bien différencié de celui de la maîtrise. Les doctorantes et doctorants se voient confier l'analyse de la production scientifique des chercheurs invités, sont responsables de leur présentation au début des séances du séminaire et des conférences du cycle des Midis des études anciennes, dont ils doivent animer les périodes de questions. De plus, pour l'une des présentations de l'année, à son choix, l'étudiante ou l'étudiant doit réaliser une recherche plus poussée et rédiger un travail d'une vingtaine de pages dressant un état de la question complet et portant un regard critique sur les positions défendues sur le sujet par la communauté scientifique au fil du temps. Enfin, l'étudiant est appelé à présenter ses propres recherches doctorales lors d'une conférence des Midis des études anciennes. La mise en place de ces nouvelles exigences et responsabilités lors de l'année 2021-2022 semble déjà satisfaire les personnes inscrites au séminaire.

Résultats escomptés : distinguer clairement les objectifs des deux cycles.

**R10 - Que l'on bonifie le soutien financier offert aux étudiantes et aux étudiants de doctorat, notamment en offrant davantage de postes d'auxiliaires de recherche et d'enseignement.**

Les contrats aux cycles supérieurs dépendent des subventions obtenues par le corps professoral. Les doctorantes et doctorants, lorsqu'ils ne sont pas récipiendaires d'une bourse des grands organismes, se voient la plupart du temps proposer des contrats de recherche pour œuvrer au sein des groupes de recherche subventionnés, ils obtiennent des contrats de correction, notamment pour les cours de langue ou les cours à plus grand groupe, ou encore des contrats pour les diverses tâches à accomplir au sein de l'IEAM. Tous peuvent profiter par ailleurs des bourses facultaires d'appui à la réussite (12 000 \$ sur cinq ans), dont on a appris récemment qu'elles allaient être augmentées à compter de 2023-2024.

**A- 10.1. Établir une obligation d'enseignement pour les doctorantes et les doctorants.**

Le syllabus du cours EAN-8003 Séminaire de doctorat précise que l'étudiante ou l'étudiant, lors de sa première session, doit présenter le choix motivé de trois cours de premier cycle dont il souhaiterait au cours de sa scolarité assurer en tout ou partie l'enseignement. Lorsqu'il s'agit d'une charge de cours complète et officielle, la rémunération est celle d'une charge de cours sur la clause de réserve. Si une charge entière ne peut lui être réservée par l'unité, l'étudiant agira, après entente avec la direction de programmes et l'enseignant concerné, en tant que responsable autonome de quelques séances du cours.

Résultats escomptés : permettre à la population étudiante d'enrichir son expérience d'enseignement en lui offrant une expérience officielle et suffisamment autonome pour qu'elle puisse la faire valoir ensuite dans son curriculum vitae.

**R11 - Que l'on s'assure du recours aux plans de collaboration à la maîtrise et au doctorat.**

**A- 11.1. Examiner la possibilité que le dépôt du plan de collaboration se traduise par l'attribution d'une bourse de réussite.**

À la faveur des travaux de révision du plan facultaire d'attribution des bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales 2023-2024, le comité facultaire examinera la possibilité que le dépôt du plan de collaboration auprès de la direction de programmes se traduise par le versement d'une bourse.

**A- 11.2. Rappeler à l'étudiante ou l'étudiant et à sa direction de recherche l'obligation de remplir le plan de collaboration d'ici la fin de la première session.**

Dès le choix opéré par l'étudiant d'une directrice ou d'un directeur de recherche, la direction de programmes enverra un message aux deux personnes concernées, avec le plan de collaboration à discuter et remplir.

**A- 11.3. Inscrire le plan de collaboration dans l'échéancier des séminaires EAN-6008 Séminaire de maîtrise en études anciennes et EAN-8003 Séminaire de doctorat en études anciennes.**

Le plan de collaboration sera inscrit parmi les divers travaux remettre obligatoirement lors de la première session des cours EAN-6008 Séminaire de maîtrise en études anciennes et EAN-8003 Séminaire de doctorat en études anciennes ; la remise sera fixée au premier vendredi de décembre pour les personnes étudiantes entrées à la session d'automne, premier vendredi d'avril pour celles entrées à la session d'hiver.

Résultats escomptés (A -11.2. et A -11.3.) : obtenir le plan de collaboration validé par les deux parties lors de la première session.

**A- 11.4. Vérifier la présence du plan de collaboration dans le dossier étudiant au début de la deuxième session.**

Au début de la deuxième session, l'agente de gestion des études vérifiera la présence du plan dans le dossier et préviendra la direction de programmes en cas d'absence du document. Un rappel sera fait par la direction de programmes (voir A-11.1).

**R12 - Que l'on examine les causes d'abandon du baccalauréat en études anciennes et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation.**

Le baccalauréat en études anciennes est parfois victime de sa pluridisciplinarité : il arrive que les étudiantes et les étudiants se sentent, après une session ou une année, davantage attirés par un champ d'études plus spécifique et décident de rejoindre le baccalauréat disciplinaire correspondant.

**A- 12.1. Contacter les étudiantes et les étudiants qui ont quitté le programme et vérifier les causes d'abandon pour y remédier.**

La direction de programmes analysera avec l'appui de l'agente de recherche et de planification les données du Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI) pour savoir lesquels ont abandonné le programme pour poursuivre des études à la Faculté ou à l'Université et lesquels ont abandonné le programme sans changement de programme. Dans le cas de celles et ceux qui ont abandonné le programme, la direction de programmes les sondera afin de connaître les raisons qui les ont conduits à ne pas poursuivre leur cursus au baccalauréat en études anciennes. Elle leur demandera si des mesures d'appui à la réussite ou certains cours « expérientiels » ou autres initiatives les auraient incités à rester. Une fois les raisons connues, la direction de programmes mettra en place des mesures d'appui à la réussite pour augmenter la rétention.

Résultats escomptés : connaître et comprendre les raisons de l'abandon du programme.

**A- 12.2. Activer le programme « Comment ça va en études anciennes ? ».**

Le baccalauréat en études anciennes est un petit programme et les contacts entre enseignants et étudiants en sont facilités ; la cohabitation au sein de l'Institut d'études anciennes et médiévales et la disponibilité de la direction de programmes aident également à l'établissement d'une proximité qui permet de déceler assez rapidement les problèmes rencontrés par certaines ou certains étudiants. Il est important cependant de veiller à ce que tous aient la possibilité de s'exprimer.

Sur le modèle de l'opération « Comment ça va ? » menée par le Bureau de la vie étudiante dans le but d'aider l'intégration des personnes étrangères récemment arrivées à l'Université Laval, la direction de programmes, en collaboration avec l'association étudiante de premier cycle, établira un questionnaire adapté au programme et, au retour de la semaine de lecture de la première session, le soumettra aux nouveaux arrivés, qui seront invités à y répondre et à rencontrer un membre de l'association, de la direction de programmes ou l'intervenante de proximité en cas de difficulté.

Résultats escomptés : prévenir les difficultés rencontrées par les étudiants, les aider à les résoudre assez tôt pour éviter le découragement et un éventuel abandon du programme.

### **R13 - Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation au doctorat en études anciennes.**

En dehors de la question financière – sans bourse, les étudiants doivent travailler à l'extérieur, acceptant parfois des postes à temps plein –, c'est le plus souvent l'isolement et la lassitude qui ont raison de leur assiduité. Même si la présence de bureaux personnels pour chaque doctorante et doctorant à l'Institut d'études anciennes et médiévales amoindrit ces sentiments, les études anciennes n'échappent pas à cet écueil.

#### **A- 13.1. Informer davantage les candidates et les candidats sur la nature du travail doctoral.**

Dans un premier temps, la méconnaissance assez fréquente des exigences doctorales et de la difficulté d'une recherche de longue haleine peut entraîner une surprise qui décontenance les doctorantes et doctorants. Il faut donc présenter aux personnes candidates très tôt, dès avant l'inscription si possible, toute l'information relative au programme, à ses contraintes, sans omettre les difficultés inhérentes au travail au long cours, ni le découragement qui l'accompagne fréquemment. Une entrevue personnelle avec la direction de programmes, davantage axée sur ces questions, sera plus systématiquement organisée – la discussion autour du plan de collaboration jouant par ailleurs ce rôle avec la directrice ou le directeur de recherche.

Résultats escomptés : augmenter la persévérance aux études doctorales.

#### **A- 13.2. Organiser des rencontres régulières des doctorantes et des doctorants.**

C'est souvent une fois achevés les cours, après un ou deux ans, que le sentiment de solitude se développe davantage, les doctorants perdant le contact avec les professeurs mais aussi avec toute la communauté étudiante. Déjà amorcées depuis une année sous le titre « Rencontres des maîtrisard·e·s et des thésard·e·s », des séminaires informels réunissent une fois par session, sur une base volontaire, les étudiantes et les étudiants de deuxième et troisième cycles de deuxième année et plus. Outre le caractère social des rencontres, cela permet à chacun et à chacune de présenter les avancées de sa recherche et les difficultés rencontrées.

La Faculté des lettres et des sciences humaines travaille également à la mise en place d'un Centre d'appui à la réussite facultaire qui bénéficiera à l'ensemble des programmes. Ce Centre sera à la fois un lieu de rencontre, de formation ponctuelle et de coaching pour aider la communauté à tirer le meilleur des outils et des services à sa disposition, tout en l'outillant dans son plan de recherche.

Résultats escomptés : favoriser le partage des compétences entre les pairs et consolider les acquis en ce qui a trait aux outils théoriques et méthodologiques.

#### **A- 13.3. Veiller à l'obtention des bourses de réussite.**

À la fois nécessaires sur le plan financier et motivantes du fait de l'échéancier bien défini dans lequel elles s'inscrivent, les bourses de réussite sont un excellent incitatif à la progression régulière. Il faut donc veiller à les maintenir et à les valoriser. Le Centre d'appui à la réussite facultaire accompagnera les étudiantes et

les étudiants dans les étapes de leur cheminement de telle sorte qu'ils obtiennent toutes les bourses auxquelles ils ont droit.

Résultats escomptés : augmenter la diplomation au doctorat.

#### **R14 - Que l'on s'assure que les ressources professorales sont suffisantes pour garantir la pérennité et le développement des programmes.**

##### **A- 14.1. Engager une professeure ou un professeur dans le domaine de l'histoire romaine.**

Quoiqu'elle fût par le passé plus abondante, l'offre de cours est à ce jour satisfaisante et permet un cheminement au baccalauréat adéquat, car, sauf rare exception, les cours obligatoires sont toujours assurés. La seule discipline actuellement où les ressources professorales font assurément défaut est l'histoire romaine, un champ d'études important, prisé par nombre de personnes entrées dans le programme de baccalauréat pour suivre les cours du domaine. Le cours obligatoire HST-2101 Le monde romain est certes donné par un chargé de cours, mais les enseignements optionnels, souvent réclamés par les étudiants, font défaut. Le manque est plus grand encore aux deuxième et troisième cycles, car l'absence de spécialiste nuit au recrutement.

Résultats escomptés : satisfaire la demande étudiante pour les cours et séminaires en histoire romaine, développer la recherche et permettre les directions de maîtrise et de doctorat dans le domaine.

#### **R15 - Que l'on s'assure que la connexion Internet est adéquate dans les locaux de l'Institut d'études anciennes et médiévales.**

##### **A- 15.1. Procéder à l'amélioration du système complet.**

Une réfection entière de l'installation filaire du bâtiment ainsi que du système de connexion est prévue dans les deux ans qui viennent. Plutôt qu'amorcer dès à présent des réparations partielles, il est préférable d'attendre les travaux d'envergure.

Résultats escomptés : offrir un environnement d'études et de recherche adéquat.

## **4. Actions proposées pour répondre aux suggestions**

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

#### **S1 - Que l'on informe les étudiantes et les étudiants des professions et employeurs potentiels ainsi que du passage accéléré au doctorat.**

##### **AS-1.1. Augmenter la fréquentation des rencontres consacrées à l'emploi.**

Tous les ans, une rencontre avec la conseillère en emploi du Service de développement professionnel de l'Université Laval (SDP) a lieu dans le cours de méthodologie obligatoire de première année du baccalauréat. Une rencontre semblable a lieu lors d'une séance commune des séminaires de maîtrise et de doctorat EAN-6008 et EAN-8003. La direction de programmes insistera sur l'importance de ces séances d'informations, toujours ouvertes à tous et à toutes.

Résultats escomptés : contribuer à la persévérance des étudiantes et des étudiants par une meilleure connaissance des professions et employeurs potentiels.

##### **AS-1.2. Créer une page pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles sur le Portail des programmes incluant ces informations.**

Les liens avec le Service de développement professionnel de l'Université Laval, ainsi qu'une vidéo de présentation, figurent sur la page du Portail propre au baccalauréat. Le développement sur le même



modèle, dans les tout prochains mois, d'une page du Portail consacrée aux études de deuxième et troisième cycles a été décidé lors de la dernière réunion du comité des programmes. Y apparaîtront particulièrement les renseignements pertinents relatifs aux professions plus précisément visées, en plus de l'enseignement, par la formation en études anciennes aux cycles supérieurs. Les formations gratuites offertes par la Faculté des études supérieures et postdoctorales, qui engagent les étudiantes et étudiants dans un processus de développement de leurs compétences et de leur employabilité, seront promues sur cette page.

Le passage accéléré au doctorat, en raison de la formation en langues anciennes (jusqu'à cinq cours en tout), réduit les possibilités. Néanmoins, la proposition pourra être faite en cours de cheminement à une personne candidate exceptionnelle. Des mesures seront mises en place pour informer les étudiants potentiels des critères de sélection permettant le passage accéléré et leur indiquant les exigences que cela requiert.

Résultats escomptés : informer les étudiantes et étudiants de la possibilité de faire un passage accéléré au doctorat et les accompagner dans leur cheminement pour qu'ils n'abandonnent pas en cours de route.

## 5. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on précise les objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat, à la lumière du Règlement des études, et que l'on présente ces objectifs sur le site Web institutionnel.						
A-1.1.	Reformuler et compléter les objectifs des programmes de deuxième et troisième cycles.	A2023	Direction de programmes Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on poursuive les efforts de promotion des programmes en vue de mieux faire connaître les programmes et d'augmenter l'effectif étudiant.						
A-2.1.	Encourager les étudiantes et étudiants fréquentant le certificat en études anciennes – études classiques à poursuivre au baccalauréat en études anciennes.	A2023	Direction de programmes Faculté – Agente de recherche et de planification			
A-2.2.	Dynamiser la présence des programmes sur les réseaux sociaux.	H2023	Direction de programmes Associations étudiantes (1 <sup>er</sup> cycle, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles) Services Web et recrutement étudiant Responsable de promotion et d'information sur les études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.3.	Réactiver le programme « Étudiante ou étudiant d'un jour » pour le premier cycle.	A2022	Association étudiante (1 <sup>er</sup> cycle) Direction de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.4.	Créer un programme de conférences étudiantes dans les cégeps.	A2022	Direction de programmes Association étudiante (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles)			RÉSERVÉ AU CISPAD

<b>R3 - Que l'on rationalise l'offre des cours à option, que ces cours à option soient offerts sur une base régulière et que l'on informe les étudiantes et les étudiants de leur fréquence dès leur arrivée dans le baccalauréat.</b>						
A-3.1.	Veiller au retrait dans la publication officielle des activités non offertes depuis les trois dernières années.	A2023	Direction de programmes Directions d'unité et facultés Agente de recherche et de planification			
A-3.2.	Accroître l'information sur l'offre de cours prévisible dans le programme.	H2023	Direction de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.3.	Diffuser les offres de cours annuelles dès leur adoption par les différentes unités.	H2023	Direction de programmes Directions d'unité et facultés (FLSH, FP, FTSR)			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R4 - Que l'on s'assure de la cohérence de la formation en latin et en grec ancien au baccalauréat.</b>						
A-4.1.	Créer un module initial de formation commun aux deux cours d'Initiation I.	A2023	Enseignants de langues grecque et latine			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R5 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et les étudiantes du baccalauréat ont atteint les objectifs relatifs au travail en équipe et qu'ils ont été initiés au développement durable, aux dimensions éthiques et déontologiques, ainsi qu'aux questions culturelles et internationales.</b>						
A-5.1.	Identifier les cours obligatoires qui abordent ces éléments et leur accorder une visibilité plus grande dans les plans de cours.	A2023	Direction de programmes Corps enseignant			
A-5.2.	Créer une séance de trois heures consacrée aux enjeux du développement durable et aux dimensions éthiques et déontologiques dans le cours EAN 2000 Sources et méthodes.	A2023	Direction de programmes Professeurs concernés			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.3.	Agir pour retrouver les rencontres en présentiel à l'Institut d'études anciennes et médiévales.	A2022	IÉAM			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R6 - Que l'on bonifie l'apprentissage expérientiel, notamment en ajoutant un stage crédité dans les cours à option du baccalauréat.</b>						
A-6.1.	Créer une règle « Savoirs et milieux professionnels et culturels ».	A2022	Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Créer un cours EAN-3510 « Stage en milieu professionnel ou culturel ».	A2022	Comité des programmes Direction du DLTC FLSH			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.3.	Créer un Profil recherche.	A2022	Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R7 - Que l'on évalue les besoins de formation en méthodologie de la recherche au baccalauréat et que l'on s'assure que les activités du programme y répondent.</b>						
A-7.1.	Se pencher sur le contenu des cours LIT-1000, EAN-1000, EAN-2000, EAN-3000 pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de formation en méthodologie de la recherche.	A2023	Comité des programmes Enseignants concernés			RÉSERVÉ AU CISPAD

A-7.2.	Consulter les personnes finissantes et étudiantes de maîtrise passées par le baccalauréat ainsi que les membres du corps enseignant et prendre en compte leurs suggestions afin de pallier les manques actuels.	A2022	Direction de programmes Corps enseignant			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R8 - Que l'on examine la pertinence de maintenir toutes les concentrations au sein de la maîtrise.</b>						
A-8.1.	Ouvrir un chantier de réflexion sur les concentrations à la maîtrise.	A2022	Direction de programmes FLSH – Vice-décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R9 - Que l'on révise le séminaire interdisciplinaire en études anciennes afin de répondre adéquatement aux objectifs de la maîtrise et du doctorat et d'éviter les redondances entre les cycles.</b>						
A-9.1.	Modifier le plan du cours EAN-8000 Séminaire interdisciplinaire en études anciennes et évaluer le taux de satisfaction de la population étudiante.	E2021 et E2022	Comité des programmes Professeurs concernés Direction de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R10 - Que l'on bonifie le soutien financier offert aux étudiantes et aux étudiants de doctorat, notamment en offrant davantage de postes d'auxiliaires de recherche et d'enseignement.</b>						
A-10.1.	Établir une obligation d'enseignement pour les doctorantes et les doctorants.	A2021	Direction de programmes Corps enseignant Direction d'unité concernée			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R11 - Que l'on s'assure du recours aux plans de collaboration à la maîtrise et au doctorat.</b>						
A-11.1.	Examiner la possibilité que le dépôt du plan de collaboration se traduise par l'attribution d'une bourse de réussite.	A2023	Comité facultaire des bourses de réussite			
A-11.2.	Rappeler à l'étudiante ou l'étudiant et à sa direction de recherche l'obligation de remplir le plan de collaboration d'ici la fin de la première session.	A2022	Direction de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.3.	Inscrire le plan de collaboration dans l'échéancier des séminaires EAN-6008 Séminaire de maîtrise en études anciennes et EAN-8003 Séminaire de doctorat en études anciennes.	A2022	Professeurs concernés			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.4.	Vérifier la présence du plan de collaboration dans le dossier étudiant au début de la deuxième session.	A2022	Direction de programmes Agente de gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R12 - Que l'on examine les causes d'abandon du baccalauréat en études anciennes et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation.</b>						
A-12.1.	Contacteur les étudiantes et les étudiants qui ont quitté le programme et vérifier les causes d'abandon pour y remédier..	A2022	Direction de programmes FLSH- Agente de recherche et de planification			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-12.2.	Activer le programme « Comment ça va en études anciennes ? ».	A2022	Direction de programmes Association étudiante de 1 <sup>er</sup> cycle			RÉSERVÉ AU CISPAD

<b>R13 - Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation au doctorat en études anciennes.</b>						
A-13.1.	Informier davantage les candidates ou les candidats sur la nature du travail doctoral.	A2022	Direction de programmes Direction de recherche			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-13.2.	Organiser des rencontres régulières des doctorantes et des doctorants.	A2021	Direction de programmes Faculté - Centre d'appui à la réussite			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-13.3.	Veiller à l'obtention des bourses de réussite.	A2022	FLSH - Centre d'appui à la réussite Direction de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R14 - Que l'on s'assure que les ressources professorales sont suffisantes pour garantir la pérennité et le développement des programmes.</b>						
A-14.1.	Engager une professeure ou un professeur dans le domaine de l'histoire romaine.	E2024	FLSH Département des sciences historiques			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R15 - Que l'on s'assure que la connexion Internet est adéquate dans les locaux de l'Institut d'études anciennes et médiévales.</b>						
A-15.1.	Procéder à l'amélioration du système complet.	A2023	Centre de services en technologies de l'information et en pédagogie (CSTIP) Direction des technologies de l'information			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>S1 - Que l'on informe les étudiantes et les étudiants des professions et employeurs potentiels ainsi que du passage accéléré au doctorat.</b>						
AS-1.1.	Augmenter la fréquentation des rencontres consacrées à l'emploi.	A2022	Direction de programmes Service de développement professionnel			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-1.2.	Créer une page pour les deuxième et troisième cycles sur le Portail des programmes incluant ces informations.	E2022	Direction de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD

## **6. Remerciements**

Le doyen de la Faculté remercie toutes les personnes qui se sont engagées dans le processus d'évaluation, à commencer par le directeur de programme, monsieur Alban Baudou. Il remercie également les membres du comité des programmes pour leurs pistes d'action. Il souligne enfin la collaboration de mesdames Isabelle Clerc, vice-doyenne à la recherche, à la création et aux études supérieures, Olga Hel-Bongo, vice-doyenne aux études de premier cycle, et Julie de Blois, agente de recherche et de planification, qui ont participé à la rédaction du présent document.

Guillaume Pinson  
Faculté des lettres et des sciences humaines